

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société RAZEL-BEC à COLOMIERS, pour les travaux de traitements des sols sur la place de la paix et le stationnement des engins,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre les travaux cités ci-dessus de la place de la paix, la rue de l'aussonnelle à partir du chemin de la Goutte jusqu'au lotissement Le Pigeonnier, sera fermée du 14 au 25 avril 2025 inclus.

Article 2 : Une déviation réglementaire sera mise en place par la société RAZEL-BEC de COLOMIERS,

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, la société RAZEL-BEC sont chargés, chacun de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 27 mars 2025

Le Maire,

Thierry CHEBELIN

